

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Martine Charron, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 9 décembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

DEMANDE NO. DPRLDRL190247

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 15, 4^E RANG DE GRAVEL

Demande de dérogation mineure (DPDRL190247) de madame Anie Desjardins au 15, 4^{ème} rang de Gravel, qui a pour objet d'autoriser l'empiètement : du coin gauche de la résidence, situé à 15,30 mètres; du coin droit de la résidence, situé à 15,60 mètres; du coin gauche de la véranda, situé à 12,40 mètres et du coin droit de la véranda, situé à 13,20 mètres, au lieu de 18 mètres prescrit à la marge de recul arrière calculé à partir de la ligne des hautes eaux.

Les éléments de dérogation sont démontrés au certificat de localisation, minute 9662, préparé par l'arpenteur-géomètre Guy Létourneau le 17 octobre 2019.

DEMANDE NO. DPRLDRL190225

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 35 CHEMIN DU LAC-OUELLETTE

Demande de dérogation mineure (DPDRL190225) de monsieur Dominic Labelle au 35, Chemin du Lac-Ouellett, qui a pour objet d'autoriser sous condition l'empiètement du coin Sud-Est de la résidence (anciennement véranda), située à 14,3 mètres au lieu de 18 mètres prescrit à la marge de recul arrière calculé à partir de la ligne des hautes eaux.

Les éléments de dérogation sont démontrés au certificat de localisation, minute 4040, préparé par l'arpenteur-géomètre Normand Gobeil le 4 octobre 2019.

DEMANDE NO. DPRLDRL190249

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 215, Route 309 Nord

Demande de dérogation mineure (DPDRL190249) de madame Micheline Leduc et monsieur Jean-Marc Perrier au 215, Route 309 Nord, qui a pour objet de permettre sous condition la construction d'une seconde résidence principale au lieu d'une seule, sur un lot situé en zone agricole dans la zone A06, ayant préalablement obtenue une autorisation pour la construction à des fins autres que l'agriculture de la Commission de la Protection des territoires agricole.

Les éléments de dérogation sont démontrés au certificat de localisation, minute 4080, préparé par l'arpenteur-géomètre Normand Gobeil le 8 novembre 2019.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande.

Donné à Ferme-Neuve, ce 21^e jour du mois de novembre deux mille dix-neuf.



Martine Charron
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Martine Charron, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 21 novembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 21 novembre 2019.



Martine Charron,
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe